



BIBLIEST

Centre de formation des bibliothèques
Bourgogne-Franche-Comté
4, avenue Alain Savary
21000 DIJON

Tél. : 03.80.39.51.12

Fax : 03.80.39.51.87

Courriel : Bibliest@u-bourgogne.fr

Les concours des bibliothèques

Informations générales

juillet 2009 – Nadège France-Henri

Vous trouverez dans ce livret :

- La liste des concours de recrutement des personnels des bibliothèques de la fonction publique avec, pour chaque concours, les conditions d'inscription
- Des informations sur l'organisation des concours et sur les préparations aux épreuves
- Une liste d'adresses utiles
- Une fiche de *Recherche d'un emploi en bibliothèque*
- Ces informations doivent être complétées, pour chaque session, par le calendrier des concours diffusé par les collectivités et établissements organisateurs¹ :

	Fonction publique de l'Etat	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
	Fonction publique territoriale	CNFPT et Centres de gestion
	Ville de Paris	Mairie de Paris

¹ Cf. coordonnées complètes dans la partie Adresses utiles pp.17-22

SOMMAIRE

- pp. 3-4 Les principes de base : différents types de concours et collectivités responsables du recrutement
- p.5 L'organisation des concours : collectivités et établissements organisateurs, périodicité des concours, nombre de postes
- p. 6 Les conditions d'inscription
- pp. 7-16 Les préparations aux épreuves des concours : épreuves de caractère général et épreuves professionnalisées ; préparations en présentiel et préparations à distance
- pp. 17-22 Adresses utiles
- p. 23 Pour en savoir plus
- pp. 24-25 La recherche d'un emploi en bibliothèque
- pp. 26-27 Organigramme type des fonctions-grades en bibliothèque (réalisé par Natalie Cêtre)

Les principes de base

Le mode de recrutement principal des personnels des bibliothèques de la fonction publique est le **concours**.
Par dérogation à ce principe, certains emplois de catégorie C sont pourvus sans concours :

- Agent territorial du patrimoine : renseignements dans les Centres de gestion

Certains emplois temporaires peuvent être pourvus sans concours. Pour connaître ces possibilités, il faut s'adresser directement aux bibliothèques et aux collectivités dont elles dépendent : communes pour les bibliothèques municipales, département pour les bibliothèques départementales de prêt.

Cf. les moyens d'informations signalés dans la fiche *La recherche d'un emploi en bibliothèque* **pages 24-25**.

On trouve comme **type de concours** :

- Un **concours externe**, ouvert à tous les candidats, qui remplit certaines conditions de diplômes.

Certains candidats (mères d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau...) sont admis à concourir sans condition de diplôme.

- Un **concours interne**, réservé aux fonctionnaires et agents des collectivités publiques qui remplissent certaines conditions d'ancienneté.

● Dans certains cas, un **troisième concours** et/ou un **concours réservé** aux titulaires de certains diplômes ou à des personnes remplissant certaines conditions (concours dits de « *troisième voie* »).

Chacun de ces concours comprend des épreuves écrites d'admissibilité et, pour les candidats admissibles, des épreuves orales d'admission.

Les concours sont répartis en **trois catégories** prévues par le statut général des fonctionnaires :

- Catégorie A

Pour les candidats externes titulaires d'un diplôme de second cycle de l'enseignement supérieur (licence - master)

- Catégorie B

Pour les candidats externes titulaires du baccalauréat ou de certains diplômes technico-professionnels de niveau bac + 2 (DUT, DEUST...).

- Catégorie C

Pour les candidats externes titulaires d'un diplôme (ou justifiant d'un niveau d'études) inférieur au baccalauréat.

Les collectivités qui recrutent des personnels de bibliothèque sont :

- L'**Etat** pour des emplois qui relèvent de la fonction publique de l'Etat et qui sont situés :

◆ à la Bibliothèque nationale de France

◆ à la Bibliothèque publique d'information

- ◆ dans des grandes bibliothèques parisiennes
 - ◆ dans les bibliothèques universitaires (toutes régions y compris l'Ile de France et les DOM-TOM)
 - ◆ dans des bibliothèques municipales classées pour les conservateurs des bibliothèques.
- La ville de **Paris**, pour des emplois situés dans les bibliothèques publiques ou spécialisées de cette collectivité. Par définition, tous ces emplois sont situés à Paris.
 - Les **communes** et les **départements**, pour des emplois qui relèvent de la fonction publique territoriale et qui sont situés dans les bibliothèques municipales ou départementales, dispersées sur tout le territoire.

L'organisation des concours

Chaque collectivité qui recrute confie l'organisation des concours à un établissement ou à un service spécialisé. Ces établissements ou services diffusent l'information relative aux concours, envoient et réceptionnent les dossiers d'inscription et convoquent les candidats inscrits aux épreuves.

C'est auprès de ces établissements et services (cités ci-dessous) qu'il faut s'informer de tout ce qui concerne le calendrier des concours, les conditions d'inscription et l'organisation des épreuves.

● Fonction publique de l'Etat (FPE)

◆ À compter de la **session 2009**, les concours d'Etat des personnels de bibliothèques **seront organisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**. C'est la raison pour laquelle les inscriptions seront ouvertes en même temps que l'ensemble des concours nationaux de recrutement des personnels gérés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20717/personnels-des-bibliotheques.html>.

● Ville de Paris

◆ Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles, Bureau des bibliothèques (pour les renseignements) : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

◆ Centre de documentation des bibliothèques de la ville de Paris (renseignements)

◆ Mairie de Paris, Direction des ressources humaines, bureau du recrutement (pour les inscriptions)

◆ <http://srv.paris.fr/icinet/> : pour les informations générales sur les concours offerts par la ville de Paris.

● Fonction publique territoriale (FPT)

◆ CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale, <http://www.cnfpt.fr/>

◆ Centres de gestion de la fonction publique territoriale, <http://www.fncdg.fr/fncdg/hm/accueil/index.asp>

Des concours sont organisés par chaque collectivité selon le nombre de postes à pourvoir. Tous les concours ne sont donc pas organisés chaque année.

Le **nombre de postes proposés varie avec chaque session**. Il n'est souvent connu officiellement que peu avant les épreuves d'admissibilité. Il est généralement de quelques dizaines au niveau national en catégorie A et B (FPE) et peut atteindre quelques centaines en catégorie B dans la FPT, mais il est alors réparti entre les zones interrégionales ce qui ramène le nombre de postes à pourvoir à quelques dizaines, sauf dans les zones à fort recrutement, qui sont aussi celles où se présente le plus grand nombre de candidats.

Conditions d'inscriptions aux concours

● Conditions générales

◆ Posséder la **nationalité française** ou, dans la mesure où un texte réglementaire le prévoit, la nationalité d'un autre Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou de la principauté d'Andorre. La nationalité française est exigée pour les concours de conservateur des bibliothèques en raison des responsabilités patrimoniales qui peuvent être confiées aux membres de ce corps.

◆ Jouir de ses **droits civiques**.

◆ Ne pas avoir subi de **condamnation** incompatible avec l'exercice des fonctions.

◆ Etre en position régulière au regard du **service national**.

◆ Remplir les conditions d'**aptitude physique** exigées par l'exercice des fonctions.

Ces conditions doivent être justifiées au moment de l'inscription au concours.

● Conditions particulières pour chaque concours

◆ Ces conditions sont résumées par les **quatre tableaux des pages suivantes**, qui concernent les concours externes et internes de la FPE et de la FPT ; pour les concours de la ville de Paris, les conditions sont en général identiques à celles des concours de la FPE.

◆ Pour les concours internes de la FPT, les proportions indiquées tiennent compte des « troisièmes concours » institués par décrets du 3 mai 2002 (*Journal officiel* du 5 mai 2002).

Concours des bibliothèques – Fonction publique de l'Etat – Concours externes

Concours externe (catégorie)	Diplômes exigés
Conservateur des bibliothèques (A+)	Licence ou diplôme de même niveau inscrit sur une liste fixée par arrêté ministériel
Bibliothécaire (A)	Licence ou diplôme de même niveau inscrit sur une liste fixée par arrêté ministériel
Bibliothécaire adjoint spécialisé (B+)	DUT, DEUST ou DEUG des métiers du livre ou de la documentation ou diplôme de même niveau inscrit sur une liste fixée par arrêté ministériel
Assistant des bibliothèques (B)	Baccalauréat ou diplôme homologué au niveau IV ou équivalent
Magasinier principal 2^e classe (C)	Brevet des collèges ou diplôme reconnu équivalent

Concours des bibliothèques – Fonction publique de l'Etat – Concours internes

Concours interne (catégorie)	Conditions au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Observations
Conservateur des bibliothèques (A+)	Fonctionnaires ou agents publics, 7 ans de services effectifs en catégorie A et B	Maximum 1/3 du total des postes mis au concours externe et au concours réservé aux chartistes
Bibliothécaire (A)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services effectifs dont 2 ans en bibliothèque	Maximum 50 % du total des postes mis au concours
Bibliothécaire adjoint spécialisé (B+)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services effectifs dont 2 ans en bibliothèque	Maximum 50 % du total des postes mis au concours
Assistant des bibliothèques (B)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services publics	Maximum 40 % à 60 % du total des postes mis au concours
Magasinier principal 2^e classe (C)	Magasiniers spécialisés, 4 ans de services effectifs dans le corps	Maximum 80 % du total des postes mis au concours

Concours des bibliothèques – Fonction publique territoriale– Concours externes

Concours externe (catégorie)	Diplômes exigés
Conservateur territorial des bibliothèques (A+)	Licence ou diplôme homologué au moins de niveau II
Bibliothécaire territorial, spécialité bibliothèques(A)	Licence ou diplôme homologué au moins de niveau II
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité bibliothèque : ATQCPB (B+)	Baccalauréat + diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle dans la spécialité bibliothèque (liste fixée par arrêté interministériel)
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité bibliothèque : ATCPB (B)	Baccalauréat ou diplôme homologué de niveau IV
Adjoint territorial du patrimoine (C)	Brevet des collèges ou diplôme homologué de niveau V

Concours des bibliothèques – Fonction publique territoriale– Concours internes

Concours externe (catégorie)	Conditions au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Observations
Conservateur territorial des bibliothèques (A+)	Fonctionnaires ou agents publics, 7 ans de services publics effectifs	Maximum 1/3 du total des postes mis au concours externe et au concours réservé aux chartistes
Bibliothécaire territorial, spécialité bibliothèques(A)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services publics effectifs	Maximum 1/3 du total des postes mis au concours
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité bibliothèque : ATQCPB (B+)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services publics effectifs	Maximum 40 % du total des postes mis au concours
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité bibliothèque : ATPB (B)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services publics effectifs	Maximum 25% du total des postes mis au concours
Adjoint territorial du patrimoine(C)	Fonctionnaires ou agents publics, 4 ans de services publics effectifs	Maximum 50% du total des postes mis au concours

Préparation aux épreuves des concours

Catégorie Diplôme	Grades	FPE - FPT	Admissibilité (écrit : < 5/20= éliminatoire)		Admission (oral)		Programmes Option bibliothèques
			Externe	Interne	Externe	Interne	
A+ licence	Conservateur	FPE	Composition Note de synthèse Langue (traduction)	Composition Note de synthèse	Conversation ² avec le jury	Conversation avec le jury	Programme publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et disponible sur le site de l'ENSSIB : http://www.enssib.fr/concours/
		FPT			Conversation avec le jury	Conversation avec le jury	
					Entretien avec le jury	Entretien avec le jury	
					Langue	Langue	
					Langue ou Résumé	Langue	
					Option : Informatique générale	Option : Informatique générale	

² A partir d'un texte ou d'une citation, suivi de questions sur le sujet, la culture générale, le parcours et les motivations du candidat.

Catégorie Diplôme	Grades	FPE - FPT	Admissibilité (écrit : < 5/20= éliminatoire)		Admission (oral)		Programmes Option bibliothèques
			Externe	Interne	Externe	Interne	
A Licence	Bibliothécaire	FPE	Composition Note de synthèse	Note de synthèse Question (composition courte)	Conversation avec le jury Langue	Conversation avec le jury Option : Langue	Bibliothéconomie, économie du livre, sociologie des pratiques culturelles, actualité intellectuelle, organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, culture générale
		FPT		Note de synthèse Etude de cas	Conversation avec le jury Options : Langue ou Informatique générale		

Catégorie Diplôme	Grades	FPE - FPT	Admissibilité (écrit : < 5/20= éliminatoire)		Admission (oral)		Programmes Option bibliothèques
			Externe	Interne	Externe	Interne	
B+ DUT DEUST Métiers du livre et de la Documentation de l'Institut Catholique de Paris Diplôme de l'INTD³ 1 an IUP⁴	BAS	FPE	Composition Catalogage		Entretien ⁵ avec le jury Recherche documentaire Option : Langue		Bibliothéconomie, administration, bibliographie, RDI, bibliologie
		FPT	Composition Questionnaire	Rapport sur dossier Questionnaire	Conversation avec le jury Options : Langue ou Informatique générale		

³ INTD = Institut national des techniques de la documentation – Diplôme de bibliothécaire-documentaliste

⁴ IUP = Instituts universitaires professionnalisés – année comprenant un enseignement de bibliothéconomie et de documentation

⁵ *Ibid.*

Catégorie Diplôme	Grades	FPE / FPT	Admissibilité (écrit : < 5/20=éliminatoire)		Admission (oral)		Programmes Option bibliothèques
			Externe	Interne	Externe	Interne	
B Bac.	Assistant des B.	FPE	Analyse de dossier technique Questionnaire		Entretien avec le jury		Bibliothéconomie, administration, classement, NTIC, sécurité, informatique
	Assistant territorial de C.P.B.	FPT	Questionnaire Résumé	Note sur dossier	Conversation avec le jury Option : Langue ; traitement automatisé de l'information		Bibliothèques et institutions patrimoniales : organisation, environnement institutionnel, service public, conservation, protection des biens culturels, culture générale
C+ Niveau V	Magasinier principal de 2 ^e classe	FPE	Rédaction d'une note sur cas pratique Questionnaire		Entretien avec le jury Classement		Bibliothéconomie, administration classement - intercalation, informatique
	Adjoint territorial du patrimoine 1 ^{re} classe	FPT	Cas pratique Questionnaire	Cas pratique	Entretien avec le jury Option : Langue ou Informatique générale	Commentaire oral d'un dossier Options : Langue ou Informatique générale	Service public, communication, animation, sécurité, classement, classifications, culture générale

● Les épreuves des concours peuvent être :

◆ de **caractère général** : composition sur un sujet général, note de synthèse ou résumé, traduction...

◆ de **caractère professionnel** : composition ou questionnaire sur les bibliothèques, bibliographie, catalogage... Ces dernières s'adressent en principe à des candidats qui ont déjà les connaissances professionnelles nécessaires.

- **Les concours internes** ont normalement un contenu plus professionnel que les concours externes, mais cette distinction n'est pas toujours respectée.
- Certains concours ne comportent que des épreuves de caractère général (concours externe de conservateur des bibliothèques par exemple). Aucune connaissance professionnelle préalable n'est donc requise.
- Certains concours comportent à la fois des épreuves générales et des épreuves professionnelles, selon un dosage variable (concours externe de bibliothécaire territorial par exemple).
- D'autres concours ont une majorité d'épreuves de caractère professionnel, ou ne comportent que ce type d'épreuves (la plupart des concours de catégorie B et C de la fonction publique d'Etat).
- Un **diplôme professionnel** est exigé pour certains concours externes de catégorie B (le concours de BAS par exemple).

● Préparation aux concours de catégorie A

A l'exception du concours de bibliothécaire territorial, les concours des bibliothèques de catégorie A ne sont pas (ou ne sont que peu) professionnalisés. Cela les rapproche d'autres concours administratifs de catégorie A. Ils sont aussi très sélectifs, et le niveau d'études des lauréats est fréquemment supérieur au niveau minimum exigé (la licence). Ils nécessitent une préparation intensive, et un important travail personnel. On peut se préparer à ces concours par les filières suivantes :

◆ IPAG : Institut de préparation à l'administration générale des Universités

L'entrée dans les IPAG est soumise à des épreuves de sélection. L'inscription confère le statut d'étudiant. La scolarité comprend environ 20 heures d'enseignement par semaine. C'est une préparation polyvalente à de nombreux concours administratifs de catégorie A. Les candidats aux concours des bibliothèques de catégorie A doivent compléter cette préparation par des lectures et un travail personnel sur les thèmes propres à ces concours.

◆ CFOAD : Centre de formation ouverte et à distance de l'Université de Bourgogne

La préparation proposée par le Centre de formation ouverte et à distance de l'Université de Bourgogne comprend trois modules de formation et des séances de regroupement. Elle est adaptée à la situation des candidats qui n'ont pas la possibilité de suivre en présentiel les enseignements d'un IPAG, ou qui n'auraient pas été admis aux épreuves de sélection. Sous certaines conditions, l'inscription au CFOAD peut conférer le statut d'étudiant.

◆ CNED : Centre national d'enseignement à distance

Le CNED propose les préparations à distance à certains concours des bibliothèques de catégorie A, et aussi à certaines épreuves de ces concours (composition, note de synthèse).

● Autres préparations à distance

Elles s'adressent surtout aux candidats éloignés d'un service de formation, mais rien n'empêche de les combiner avec une préparation en présentiel.

Le **CNED** propose aussi des préparations à des concours des bibliothèques de catégorie B et C.

Le centre de formation **Mediadix** (Université de Paris X) propose des préparations à distance aux candidats aux concours de la fonction publique de l'Etat, qui travaillent dans une bibliothèque relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et qui sont éloignés d'un service de formation.

● **Autres préparations en présentiel**

Les candidats inscrits aux concours de la fonction publique territoriale et qui travaillent dans une collectivité territoriale peuvent suivre les préparations organisées par les délégations régionales du CNFPT.

Des préparations aux concours externes et internes de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale sont organisées par Bibliest en Bourgogne et en Franche-Comté.

Dans d'autres régions, d'autres centres de formation assurent aussi des préparations aux concours des bibliothèques. Coordonnées : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

Adresses utiles

● Renseignements et inscriptions aux concours

◆ Fonction publique de l'Etat

À compter de la **session 2009**, les concours d'Etat des personnels de bibliothèques **seront organisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**. C'est la raison pour laquelle les inscriptions seront ouvertes en même temps que l'ensemble des concours nationaux de recrutement des personnels gérés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidats pourront **s'inscrire du jeudi 11 septembre 2008 à partir de 12 heures au mardi 21 octobre 2008 à 17 heures**. Il leur sera demandé de **confirmer leur inscription du jeudi 30 octobre 2008 à partir de 12 heures, au jeudi 13 novembre 2008 à 17 heures**.

Les candidats pourront choisir, au moment de leur inscription, de subir les épreuves écrites d'admissibilité dans l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence personnelle. Les candidats aux concours internes pourront choisir l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative.

L'adresse d'inscription et de confirmation des inscriptions est la suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20717/personnels-des-bibliotheques.html>. Les concours de recrutement concernés par cette procédure sont les suivants :

- Concours de conservateur des bibliothèques (externe et interne)
- Concours de bibliothécaire (externe et interne)
- Concours de bibliothécaire adjoint spécialisé (externe et interne)
- Concours de magasinier principal de deuxième classe des bibliothèques (externe et interne)

Les candidats peuvent également consulter l'ensemble des informations concernant les concours de bibliothèques session 2009 (fiches métiers, calendrier de la session 2009, niveau de diplôme requis...) en suivant [ce lien](#).

◆ Autres liens d'information :

- <http://www.education.gouv.fr/cid4983/s-inscrire-aux-concours-de-bibliotheques.html>
- <http://www.enssib.fr/concours/>

Il sera mis à disposition des candidats à cette même adresse un guide du candidat téléchargeable expliquant précisément la procédure à suivre afin de réaliser une inscription.

◆ Ville de Paris

■ Renseignements :

Mairie de Paris, Direction des affaires culturelles, Bureau des bibliothèques et du livre, 31 rue des Francs Bourgeois, 78188 PARIS Cedex 04
Tél. 01.42.76.67.51.

Centre de documentation des bibliothèques de la ville de Paris, 15 bis rue Buffon, 75005 PARIS
Tél. 01.42.76.46.64.

■ Inscriptions aux concours :

Mairie de Paris, Direction des ressources humaines, Bureau du recrutement, 2 rue Lobau, 75196 PARIS R.P.
Tél. 01.42.76.46.64.

■ Informations générales sur les concours de la ville de Paris : <http://srv.paris.fr/icinet/>

◆ Fonction publique territoriale

Fonction Publique Territoriale

■ <http://www.cnfpt.fr/fr/concours/contenu.php?id=166>

■ <http://www.fncdg.fr/fncdg/htm/accueil/index.asp>

→ **C.N.F.P.T. Délégation Bourgogne**

6-8 rue Marie Curie – BP 37904

21079 DIJON Cedex

<http://www.bourgogne.cnfpt.fr/>

→ **Centre de gestion de la COTE D'OR**

16-18 rue Nodot - BP 166

21005 DIJON Cédex

03.80.76.99.76

cdg21@wanadoo.fr

www.cdg21.fr

→ **Centre de gestion de l'YONNE**

9 rue Bugeaud - BP 86

89011 AUXERRE CEDEX

03.86.51.43.43

cdg89@wanadoo.fr

<http://www.cdg89.fr/>

→ **Centre de Gestion de la NIEVRE**

24 rue du Champ de foire BP 3

58028 NEVERS CEDEX

03.86.71.66.10

contact@cdg58.com

<http://www.cdg58.com/>

→ **Centre de Gestion de SAONE ET LOIRE**

6, rue de Flacé

71018 MACON CEDEX

03.85.21.19.19

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale et Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

www.cdg71.fr

→ **C.N.F.P.T. Délégation Franche-Comté**

3 bis rue Bouilloche

B.P. 2087

225051 BESANCON Cedex

☎ 03 881 41 98 49

☎ 03 81 41 98 30

http://www.franchecomte.cnfpt.fr/pages_local/accueil.phtml

→ **Centre de Gestion de HAUTE SAONE**

7, rue de la Corne Jacquot Bournot - ZI du Durgeon I

70000 NOIDANS LES VESOUL

03.84.96 96 81

<http://www.cdg70.fr>

→ **Centre de Gestion du JURA**

5, avenue de la République B.P. 86

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX

03 84 53 06 39

<http://www.cdg39.org>

→ **Centre de Gestion du DOUBS**

21, rue de l'Etuve - BP 416

25208 MONTBELIARD CEDEX

03.81.99.36.36

<http://www.cdg25.org>

→ **Centre de Gestion du TERRITOIRE DE BELFORT**

29, boulevard Anatole France - BP 322

90006 BELFORT CEDEX

03.84.57.65.65

<http://www.cdg90.fr>

◆ **Niveau national** pour les concours de conservateur territorial de bibliothèques :

CNFPT, Service national des concours et examens, Filière culturelle, 10-12 rue d'Anjou, 75381 PARIS Cedex 08

Tél. 01.55.27.44.00

◆ **Niveau régional** pour les concours de bibliothécaire territorial : CNFPT, délégations régionales.

■ CNFPT Bourgogne :
6-8 rue Marie Curie BP 37904 21079 DIJON Cedex
<http://www.cnfpt.fr/> (coordonnées courriels)

■ CNFPT Franche-Comté :
3 bis rue André Boulloche, B.P. 2087, 25051 BESANCON Cedex
Tél. 03.8141.98.49

◆ Coordonnées des autres délégations régionales : <http://www.cnfpt.fr/>

◆ **Niveau départemental** pour les concours de catégorie B et d'agent territorial qualifié du patrimoine, catégorie C : Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

◆ Coordonnées des centres de gestion : <http://www.fncdg.fr/fncdg/htm/accueil/index.asp>

◆ Informations générales sur les concours de la fonction publique territoriale : <http://www.cnfpt.fr/>

● **Formations diplômantes préparant aux concours professionnalisés**

◆ **Niveau Bac + 2 : Bourgogne et Franche-Comté**

■ IUT, Institut universitaire de technologie de Dijon, département information-communication, Bd Dr Petitjean, B.P. 17867, 21078 DIJON Cedex
Tél. 03.80.39.65.20
<http://iutdijon.u-bourgogne.fr/internet/www/>

■ IUT, Institut universitaire de technologie de Besançon-Vesoul, département information-communication, 30 av. de l'Observatoire, 25009 BESANCON Cedex
Tél. 03.81.66.68.41.
<http://iut-bv.univ-fcomte.fr/>

■ Pour connaître les coordonnées des IUT d'autres académies qui préparent au DUT information-communication, options métiers du livre ou information et documentation d'entreprise, s'adresser aux SIO, services d'information et d'orientation des universités ou :
<http://www.sup.adc.education.fr/iutlst/>

◆ **Diplôme d'auxiliaire de bibliothèque (ABF, Association des bibliothécaires français)**

■ **Bourgogne :**
Centre de formation ABF Groupe Bourgogne, Service formation
Bibliothèque municipale de Dijon
3-7 rue de l'Ecole de droit
21000 DIJON
Tél. 03.80.37.42.52.
Contact. Mme Sophie RAT : srat@ville-dijon.fr

■ **Saône et Loire :**

Centre de formation ABF, Centre départemental de lecture publique,
Bibliothèque départementale de prêt,
81 chemin des prés,
71850 CHARNAY-LES-MACON
Tél. 03.85.20.51 62

■ **Coordonnées des centres de formation ABF des autres régions :**
S'adresser au siège national de l'ABF, 31 rue de Chabrol, 75010 PARIS
Tél. 01.55.33.10.30
<http://www.abf.asso.fr/>

● **Préparations aux concours**

◆ **Préparations en présentiel**

■ **Concours de catégorie A**
Université de Bourgogne, Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), 4 Bd Gabriel, 21000 DIJON
Tél. 03.80.39.53.59
<http://www.u-bourgogne.fr/IPAG/>

Université de Franche-Comté, Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), 45 D av. de l'Observatoire, 25030 BESANCON Cedex
Tél. 03.81.66.61.45.
<http://ipag.univ-fcomte.fr/>

■ **Concours de catégories A, B et C**
BIBLIEST : Université de Bourgogne, BIBLIEST,
Bibliothèque universitaire droit-lettres,
4 avenue Alain Savary
21000 DIJON
Tél. 03.80.39.51.12
Courriel. Bibliest@u-bourgogne.fr
<http://www.u-bourgogne.fr/bibliest/>

Les préparations organisées par BIBLIEST relèvent de la formation continue. Elles sont donc payantes, et ne confèrent pas le statut d'étudiant. Il existe dans d'autres régions des centres de formation qui remplissent les mêmes fonctions
<http://www.sup.adc.education.fr/bib> (Cliquez sur la rubrique *Information professionnelle* sous-rubrique *Formation initiale et continue* puis *CRFCB*)

Centre de gestion pour les agents territoriaux du patrimoine
<http://www.fncdg.fr/fncdg/htm/accueil/index.asp>

◆ **Préparations à distance**

■ **Concours de catégorie A**
CFOAD : Université de Bourgogne, Centre de formation ouverte et à distance, 2 Bd Gabriel, 21000 DIJON
Tél. 03.80.39.50.64
<http://passerelle.u-bourgogne.fr/>

■ **Concours toutes catégories**

CNED, Centre national d'enseignement à distance,
B.P. 60200, 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex
Tél. 05.49.49.94.94
Minitel 36.15. CNED
<http://www.cned.fr/>

Pour les candidats aux concours de la fonction publique de l'Etat, qui travaillent dans une bibliothèque relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et qui sont éloignés d'un service de formation :

Université Paris X Nanterre, Centre de formation **Mediadix**,
11 av. Pozzo di Borgo, 92210 SAINT-CLOUD
<http://www.u-paris10.fr/mediadix/>

Responsable de la formation à distance

Margarita Shala

01 40 97 98 81

shevkija.shala@u-paris10.fr

Conservateur de bibliothèques, Bibliothécaire (présentiel)

Jean-Jacques Levive

01 40 97 98 92

jean-jacques.levive@u-paris10.fr

Bibliothécaire adjoint spécialisé, Assistant de bibliothèques, Magasinier (présentiel)

Karin Moëllon

01 40 97 98 86

karin.moellon@u-paris10.fr

■ **Candidats internes à un concours de la fonction publique territoriale**

Pour les candidats inscrits à un concours de recrutement de la fonction publique territoriale et qui travaillent dans une collectivité (titulaires ou non-titulaires) :

Centre national de la fonction publique territoriale, délégation régionale.

- **Bourgogne** : 6-8 rue Marie Curie – BP 37904 - 21079 DIJON Cedex -

- **Franche-Comté** : 3 bis rue André Boulloche, B.P. 2087, 25051 BESANCON Cedex Tél. 03.81.41.98.49.

Coordonnées des autres délégations régionales : <http://www.cnfpt.fr/>

Pour en savoir plus

● Pour connaître la nature des épreuves de chaque concours, vous pouvez :

■ Prendre contact avec les collectivités ou établissements organisateurs : MESR, CNFPT, Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

■ Vous procurer l'un des documents suivants :

- *Emplois publics des bibliothèques : concours et formation...* dernière éd. Paris : ABF

Diff. ABIS, 31 rue de Chabrol, 75010 PARIS

Tél. 01.40.22.63.11

Courriel. abis@abf.asso.fr

- *Les concours des bibliothèques et de la documentation*, dernière éd.

Diff. : Paris bibliothèques, 6 rue François Miron, 75004 PARIS

Tél. 01.44.78.80.50

● Pour consulter des sujets de concours des sessions précédentes, vous pouvez :

■ Visiter le site Internet de l'ENSSIB : concours de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ; commander des rapports de jurys et consulter des annales de concours.
<http://www.enssib.fr/>

■ Visiter le site Internet de l'Inspection générale des bibliothèques

<http://www.education.gouv.fr/syst/igb/>

Pour rapports de jurys des concours de catégorie B et C de la fonction publique de l'Etat.

■ Visiter le site de Bibliest :

<http://www.u-bourgogne.fr/bibliest/> (rubrique *Concours des bibliothèques*, sous-rubrique les *Documents ressources*) pour des bibliographies complètes des concours de catégories A, B et C.

■ Visiter le site Internet du CNFPT pour la consultation des annales des concours d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (ATCPB), d'Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (AQCPC) et de conservateur territorial de bibliothèque :

<http://www.cnfpt.fr>

■ Commander des rapports de jurys ou des recueils de sujets publiés par les éditions du CNFPT : concours de catégorie A de la fonction publique territoriale.

La recherche d'un emploi en bibliothèque

● Les emplois permanents des bibliothèques sont pourvus par concours. Il existe différents niveaux de recrutement, décrits dans le document *Les Concours des bibliothèques*, version numérisée et mise à jour dans les pages *Concours – Informations générales*.

● Par dérogation à ce principe, certains personnels de catégorie C sont recrutés sans concours. Il s'agit des Agents territoriaux du patrimoine (catégorie C) : Pour connaître les possibilités de recrutement dans ce cadre d'emploi, il faut s'adresser aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale sur le site web : <http://www.fncdg.fr/fncdg/htm/accueil/index.asp>

Pour la petite et la grande couronne : <http://rdvemploipublic.fr>

Emplois de titulaire dans la fonction publique territoriale

● Des annonces sont publiées régulièrement dans les publications et sur les sites Internet suivants. Les emplois proposés sont à pourvoir par recrutement de personnes inscrites sur les listes d'aptitude des concours, par mutation ou par détachement.

■ L'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP). <http://www.adbdp.asso.fr>

■ Biblionline (forum) : <http://www.biblionline.com>

■ Cadre emploi : <http://www.cadremploi.fr>

■ Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et son répertoire des métiers : <http://www.cnfpt.fr>

■ *La Gazette des communes, des départements, des régions* (hebdomadaire), consultable sur le site web : <http://www.emploi.lagazettedescommunes.com>

■ Internet public : <http://www.public-rh.fr>

■ Keljob : <http://www.keljob.com>

■ *La Lettre du cadre territorial* (mensuel), consultable sur le site : <http://www.territorial-recrutement.fr>

■ *Livres Hebdo* (hebdomadaire) et *Télérama* (hebdomadaire) sur Talents.fr : <http://www.talents.fr>

La Gazette des communes, Livres Hebdo et *Télérama* peuvent être consultés dans de nombreuses bibliothèques publiques y compris au SCD Bourgogne : <http://scd.u-bourgogne.fr/absys/>. Certaines de ces bibliothèques offrent aussi la possibilité de se connecter au réseau Internet.

Emplois temporaires

On peut trouver des offres d'emplois temporaires ou non sur certains des sites Internet mentionnés ci-dessus, comme :

■ ADBDP : <http://www.adbdp.asso.fr>

■ Biblioemplois : <http://biblioemplois.wordpress.com>

■ Biblionline : <http://www.biblionline.com>

■ Bnf : <http://emploi.bnf.fr>

■ Internet public : <http://www.public-rh.fr>

■ Keljob : <http://www.keljob.com>

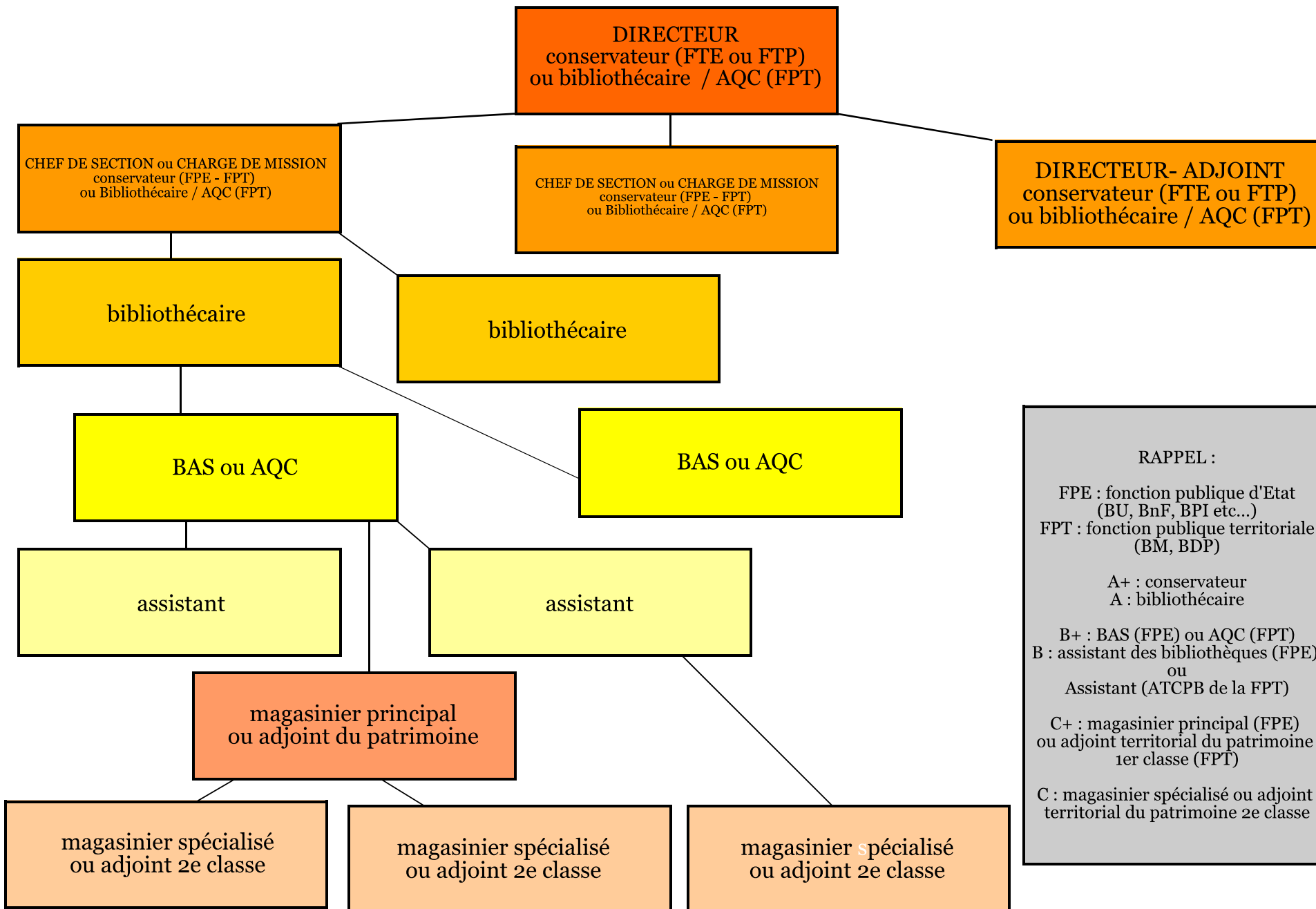
■ Profilculture, site d'emploi des professionnels de la culture avec comme thèmes de recherche : audiovisuel, multimédia, Presse-Edition-Communication, spectacle vivant, gestion du patrimoine-politique culturelle, art-architecture-design. Un moteur de recherche est également accessible avec les familles de métiers, les types de contrat et le choix d'une région : <http://www.profilculture.com>

Emplois du secteur de la documentation

■ *ADBS informations* (mensuel), publication réservée aux adhérents : Association des professionnels de l'information et de la documentation, 25 rue Claude Tillier, 75012 PARIS.
<http://www.adbs.fr>

■ Archimag : <http://www.archimag.com>

■ CEPID, Cyberspace emploi des professionnels de l'information et de la documentation <http://www.cepid.com>



RAPPEL :

FPE : fonction publique d'Etat
(BU, BnF, BPI etc...)
FPT : fonction publique territoriale
(BM, BDP)

A+ : conservateur
A : bibliothécaire

B+ : BAS (FPE) ou AQC (FPT)
B : assistant des bibliothèques (FPE)
ou
Assistant (ATCPB de la FPT)

C+ : magasinier principal (FPE)
ou adjoint territorial du patrimoine
1er classe (FPT)

C : magasinier spécialisé ou adjoint
territorial du patrimoine 2e classe

A+ = Conservateur : FTP OU FTE

Niveau et accès : licence, concours d'entrée à l'ENSSIB, scolarité de 18 mois, obtention du diplôme de conservateur (DCB), + INET pour les territoriaux.

Missions : direction de SCD, de bibliothèques spécialisées d'état et de BMC ou directeur-adjoint ou chef de section de BU, BMC, BnF... (liste ministérielle des bibliothèques concernées), encadrement, gestion des collections, responsable de ce patrimoine, organisation de la diffusion et de l'accès du public à l'information et aux collections, de la valorisation et de la communication ; expertise (conseils, études, rapports), formation professionnelle, publications et recherche fondamentale.

Traitement net de départ : 1 367 € pendant la scolarité puis 1 486 €

A = Bibliothécaire : FTP OU FTE

Niveau et accès : licence, concours, formation post-recrutement d'un an à l'IFB-ENSSIB (certification)+ Enact pour les territoriaux.

Missions : gestion de service, conduite de projet, aide à la décision du directeur, coordination et contrôle des services, encadrement, formation des usagers, formation professionnelle, communication, valorisation.

FPT = idem + direction de bibliothèques de communes moins de 40 000 hab. ou directeur adjoint (BDP, BM de taille moyenne).

B+ = BAS (FPE : bibliothécaire adjoint spécialisé) ou AQC (FTE : assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques)

Niveau et accès : BAC + 2 (DUT métiers du livre), concours, FPT : + formation post-recrutement (FAT & FAE par le CNFPT) pour titularisation.

Missions : FPE = tâches techniques documentaires, accueil du public, formation professionnelle et des usagers.

FPT = idem + valorisation, encadrement de petites équipes (B et C+, C) dans des BM importantes (responsable de secteur), directeur ou directeur-adjoint de BM de petites communes.

Traitement net de départ : 1 150 €

B = Assistant des bibliothèques (FPE) ou Assistant territorial de conservation des bibliothèques et du patrimoine (FPT : ATCBP)

Niveau et accès : BAC, concours, FPT : + formation post-recrutement (FAT & FAE par le CNFPT) pour titularisation.

Missions : tâches technique de traitement documentaire, accueil du public, encadrement du personnel de catégorie C, gestion technique (matériel, locaux...).

Traitement net de départ : 1 086 €

C+ = Magasinier principal (FPE, réforme 2006 : fusion Mag Chef et Magasinier spécialisé) ou Adjoint territorial du patrimoine 1er classe (FPT : avant agent qualifié Décret n° 2006-1692 du 22/12/06)

Niveau et accès : niveau V (BEPC), concours.

Missions : FPE = encadrement des catégorie C, classement des collections, accueil du public, entretien des collections, manutention.

FPT = idem + travaux administratifs courants, participation possible aux acquisitions et à l'animation.

C = Magasinier spécialisé (FPE) ou Adjoint territorial du patrimoine 2e classe (FPT)

Niveau et accès : niveau V (BEPC), recrutement sans concours.

Missions : classement et équipement des collections, accueil du public, entretien des collections, manutention.

Traitement net de départ : 993 €

Renseignements complémentaires :

FPT : <http://www.le-territorial.net/Accueil.htm> <http://www.cnfpt.fr/fr/accueil.php> <http://www.admi.net/jo/20061229/INTB0600300D.html>

FPE : <http://www.enssib.fr/> <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique107.html>